

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

MAC ETHICAL FCP

Fonds Commun de Placement

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF n°16-2010 du 19/05/2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de « MAC ETHICAL FCP » aura lieu à partir du **Lundi 04 octobre 2010**.

« MAC ETHICAL FCP » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: MAC ETHICAL FCP
Siège social	: Green Center, Bloc C 2 ^{ème} étage Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du 19/05/2010
Promoteur	: MAC SA et AMEN BANK
Gestionnaire	: MAC SA, Intermédiaire en Bourse
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeurs	: MAC SA, Intermédiaire en Bourse

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 3% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai inférieur ou égal à un (1) an à compter de la date de souscription ;
- 2% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre un (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
- 1% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre deux (2) et trois (3) années à compter de la date de souscription.

Pour plus d'informations sur « MAC ETHICAL FCP », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 30 aout 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.